

FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROJET | Budget participatif 2023

Porteur du projet

Nom _____ Téléphone _____

Adresse _____

Courriel _____ J'ai au moins 16 ans

Je représente un regroupement de citoyens

Je représente un organisme [précisez lequel] _____

Description de l'idée de projet

La Ville se réserve le droit de modifier les textes pour une présentation uniforme de l'ensemble des projets

TITRE du projet _____

DESCRIPTION [décrivez le projet et joignez si possible un visuel le représentant]

BÉNÉFICES [décrivez les avantages de ce projet pour la communauté]

LOCALISATION envisagée [indiquez précisément le lieu public envisagé sur le territoire de Sainte-Anne-des-Plaines]

Estimation des coûts associés à la réalisation de ce projet

[dépense en immobilisation entre 15 000 \$ et 100 000 \$]

COÛT estimé _____ \$ Coût non connu

Consentement et signature

Je, soussigné(e), _____, déclare être l'auteur du projet soumis. J'ai lu les critères d'admissibilité établis pour la présentation du projet. Je reconnais que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines peut modifier les textes et que, dans le cas d'un changement majeur et si le temps consenti le permet, les modifications me seront communiquées.

Signature _____ **Date** _____

Je joins à ce formulaire des documents complémentaires [visuel, photo, image, croquis, détail des coûts, etc.]

→ Vous devez soumettre le présent formulaire de dépôt de projet au plus tard le **3 avril 2023** →

Critères d'admissibilité des projets

Qui peut déposer un projet?

Toute citoyenne et tout citoyen de Sainte-Anne-des-Plaines âgé de 16 ans et plus peut déposer un projet, à l'exception des employés municipaux, des membres du conseil municipal, des membres du comité de coordination du budget participatif de même que les membres de leur famille immédiate. Le dépositaire du projet peut le présenter à titre de citoyen ou de représentant d'une organisation ou d'un regroupement situé à Sainte-Anne-des-Plaines, excluant les organismes régionaux.

Un projet pourra être soumis au vote seulement si :

1. Le projet vise le bien commun et répond à un besoin de la collectivité;
2. Le projet est réalisable durant l'année 2024;
3. Le projet représente une dépense en immobilisation entre 15 000 \$ et 100 000 \$;
4. Le projet est réalisable sur les terrains ou dans les bâtiments appartenant à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et le site proposé permet la réalisation de ce projet;
5. Le projet s'inscrit dans les domaines de compétences de la Ville comme les loisirs, la culture, l'environnement ou la vie communautaire;
6. Le projet, si retenu, peut être réalisé et géré exclusivement par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;
7. Si le projet inclut une œuvre, l'artiste devra céder la totalité de ses droits d'auteur à la Ville;
8. Le projet est soumis à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à l'aide du présent formulaire au plus tard le 3 avril 2023;
9. Un visuel représentant le projet accompagne le formulaire (atout);
10. Le projet est de juridiction municipale et est conforme aux lois, règlements et politiques en vigueur à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.
11. De manière non restrictive, les projets doivent s'inscrire dans les principes généraux de pratiques écoresponsables, de développement durable et d'accessibilité universelle.

Un projet n'est pas éligible si :

- ⊗ Le projet est de nature événementiel ou éphémère;
- ⊗ Le projet nécessite l'accord d'un tiers pour être réalisé (propriétés privées, droit de passage, cession d'un droit, etc.);
- ⊗ Le projet interfère avec les projets déjà en cours ou déjà planifiés au programme triennal d'immobilisations de la Ville;
- ⊗ Le projet est déjà en cours de réalisation;
- ⊗ Le projet sert des intérêts privés;
- ⊗ L'usage prévu est réservé à un seul groupe ou à une association de personnes;
- ⊗ Le projet comporte des éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou religieuse;
- ⊗ Le projet génère des frais de fonctionnement ou d'entretien annuel supérieurs à 5 % du montant investi (ex. les frais d'entretien pour un projet de 100 000 \$ ne doivent pas dépasser 5 000 \$ par année);
- ⊗ Le projet ne respecte pas les principes généraux de pratiques écoresponsables, de développement durable et d'accessibilité universelle.

Réservé à l'administration

Date de réception du formulaire _____ Atelier de bonification (au besoin) Oui Non

Administrativement conforme Oui Non Date de l'atelier de bonification _____

Commentaires _____